

SAISON 2024/2025

Afin de **favoriser l'accès à la pratique sportive ou culturelle** des séniors, la ville de Fonsorbes et son Centre Communal d'Action Sociale proposent, sous conditions, un **dispositif d'aide financière** pour l'adhésion à une association ou les frais de stage.

Aide allouée sous forme de **Coupons Activités « FON'SPORT CULTURE »** dans les conditions suivantes :

CONDITIONS D'ATTRIBUTION	
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonsorbais âgés de 65 ans et plus ▪ Ne pas être soumis à l'imposition (selon barème fiscal détaillé <u>au verso</u>) ▪ sur présentation d'un dossier de demande de coupon activités « FON'SPORT CULTURE » SÉNIORS dûment complété des pièces justificatives sollicitées
Types d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ activités sportives ou culturelles pratiquées uniquement dans une association Fonsorbaise subventionnée par la Mairie ▪ ne sont concernés par cette aide que les adhésions aux dites associations, ou les frais de stage ☞ <i>Il ne sera pas tenu compte d'activités pratiquées au sein d'associations extérieures à la commune ou associations d'entreprise</i>
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 80 % du montant de l'adhésion ou de frais de stage, après déduction des autres aides (Comité Social et Economique d'Entreprise, de l'Etat, etc ...) ▪ une seule aide sport ou culture par personne et par année scolaire

Si vous êtes éligible à ce dispositif,

CALENDRIER	
à partir du 1^{er} juillet 2024	Demande de coupon activité « FON'SPORT CULTURE » SÉNIORS ☞ <u>Retrait du formulaire</u> en Mairie ou au CCAS de Fonsorbes ou ☞ <u>saisie en ligne</u> , sur le site internet de la Mairie www.fonsorbes.fr
au plus tard le 27 juin 2025 délai de rigueur	Dépôt du formulaire ☞ <u>uniquement</u> au CCAS de Fonsorbes (8 rue Luigi Amadio – près du club de tennis) Etude des demandes par la Commission Permanente du CCAS, puis décision de la Commission adressée par courrier à chaque personne, pour retrait puis remise des coupons aux associations comme titre de paiement

Le CCAS de Fonsorbes se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 05.34.47.59.62

Fonsorbes, le 18 juin 2024

La Vice Présidente du CCAS,



Christine LACOSTE



Madame la Maire,
Présidente du CCAS,



Françoise SIMÉON

VOTRE SITUATION FISCALE

(*) sur production du dernier avis d'imposition, calcul selon le revenu net imposable (voir ligne « revenu imposable », en feuillet 1 de l'avis d'impôt sur le revenu).

Ce revenu doit être inférieur à un montant défini en fonction du nombre de parts du foyer fiscal pour 2024, à savoir :

DONNÉES 2024											
Revenu net imposable selon nombre de parts	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
. Personne seule	15 991 €	21 380 €	26 768 €	32 157 €	37 545 €	42 934 €	48 322 €	53 711 €	59 099 €	64 488 €	69 876 €
. Couple marié ou pacsé	/	/	30 186 €	35 575 €	40 963 €	46 352 €	51 740 €	57 129 €	62 517 €	67 906 €	73 294 €